

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA20 22007

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2020, le règlement suivant :

RCA20 22007 Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine et sur la rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre (dossier 1198679001)

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports du Québec, le 25 mai 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 18 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire